



LES GESTES BARRIÈRES

AU TIR À L'ARC

11 mai - 1er juin 2020



Afin de limiter la propagation du Covid-19, la Fédération Française de Tir à l'arc a mis en place des mesures de précaution pour la pratique du tir à l'arc.

Les directives suivantes viennent en complément de celles des autorités sanitaires. Elles ne se substituent pas à des mesures validées par les Pouvoirs publics.

PRATIQUE DU TIR À L'ARC



Distanciation

Veillez à respecter une distance de 2 m minimum entre chaque archer.



Un archer par cible

Un seul tireur par cible disponible



Arc & accessoires

J'utilise mon matériel personnel et je ne le prête pas à un autre archer.



Tir individuel uniquement

La pratique est limitée au tir individuel. Aucun contact avec les autres archers.



Tenue de sport

J'arrive déjà en tenue de sport et me change à mon retour à mon domicile.



Limitez les contacts avec le matériel

Évitez tout contact avec du matériel partagé sans lavage et désinfection préalable. Installez vous même votre blason avec vos clous de fixation.

ACCÈS AUX INSTALLATIONS



Réservation de créneaux

Pour accéder au terrain, je réserve mon créneau d'entraînement au plus tard la veille de celui-ci.



Respect des horaires

J'arrive sur l'aire de tir au plus tôt 5mn avant mon créneau d'entraînement.



Accès au terrain

Seuls les membres du club sont autorisés. Pas d'accompagnateur pendant la durée de la séance, excepté pour les mineurs et personnes en situation de handicap.



Accès aux sanitaires, point d'eau

Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après l'entraînement.



Le logis / Club house est fermé

Les regroupements doivent être limités, seuls les WC et le point d'eau sont accessibles.



Boissons & alimentation

Je viens muni de ma bouteille de boisson, et je repars avec mes déchets produits lors de l'entraînement.

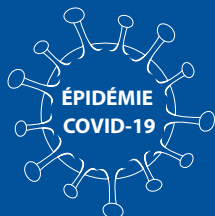


Respect des mesures sanitaires

Le port du masque en dehors du temps de tir et le port de gants sont recommandés pour effectuer les tâches d'ouverture et fermeture des locaux.

Vous avez des questions sur les gestes à adopter dans le cadre de votre pratique,

rendez-vous sur www.ffta.fr/gestes-barrieres



LES GESTES BARRIÈRES AU TIR À L'ARC

11 mai - 1er juin 2020



Afin de limiter la propagation du Covid-19, la Fédération Française de Tir à l'arc a mis en place des mesures de précaution pour la pratique du tir à l'arc.

Les directives suivantes viennent en complément de celles des autorités sanitaires. Elles ne se substituent pas à des mesures validées par les Pouvoirs publics.

PRATIQUE DU TIR À L'ARC



Distanciation

Veillez à respecter une distance de 2 m minimum entre chaque archer.



Un archer par cible

Un seul tireur par cible disponible



Arc & accessoires

J'utilise mon matériel personnel et je ne le prête pas à un autre archer.



Tir individuel uniquement

La pratique est limitée au tir individuel. Aucun contact avec les autres archers.



Tenue de sport

J'arrive déjà en tenue de sport et me change à mon retour à mon domicile.



Limitez les contacts avec le matériel

Évitez tout contact avec le blason ou avec du matériel partagé sans lavage et désinfection préalable.

ACCÈS AUX INSTALLATIONS



Réservation de créneaux

Pour accéder au terrain, je réserve mon créneau d'entraînement au plus tard la veille de celui-ci.



Respect des horaires

J'arrive sur l'aire de tir au plus tôt 5mn avant mon créneau d'entraînement.



Accès au terrain

Seuls les membres du club sont autorisés. Pas d'accompagnateur pendant la durée de la séance, excepté pour les mineurs et personnes en situation de handicap



Accès aux sanitaires, point d'eau

Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après l'entraînement.



Le logis / Club house est fermé

Les regroupements doivent être limités, seuls les WC et le point d'eau sont accessibles.



Boissons & alimentation

Je viens muni de ma bouteille de boisson, et je repars avec mes déchets produits lors de l'entraînement.



Respect des mesures sanitaires

Le port du masque en dehors du temps de tir et le port de gants sont recommandés pour effectuer les tâches d'ouverture et fermeture des locaux.

Vous avez des questions sur les gestes à adopter dans le cadre de votre pratique,

rendez-vous sur www.ffta.fr/gestes-barrieres